

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le vendredi 21 décembre 2012 à 19 h 15 et à laquelle sont présents les conseillères et conseiller suivants : Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, Robert Dupuis, Marylène Charbonneau sous la présidence de Monsieur le maire, Stéphane Roy. Sont aussi présents, le secrétaire-trésorier/directeur général, M. Yves Larocque et la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon.

Ladite séance convoquée par Monsieur le maire, Stéphane Roy, pour les sujets suivants :

- 1- Adoption des comptes
- 2- Transfert Biblio
- 3- Engagement François Roussel
- 4- Quote-part Sûreté du Québec
- 5- Demande Maison des Arts - Église

Lecture de l'avis de convocation est faite par Monsieur le maire, Stéphane Roy et Monsieur le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque fait lecture du certificat de signification.

381-12-2012
Adoption
des comptes

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que le secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur une liste portant le numéro de folio 100769-12-2012 et portant le numéro de la présente résolution pour un total de comptes à payer de 42 235,24 \$ et la liste sélective venant de l'historique des chèques n° 2037 à 2083 et des confirmations internet n° 35211-71837 à 35410-82891 pour un montant de 1 033 158,27 \$.

ADOPTÉ.

382-12-2012
Transfert Biblio

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu qu'un montant de 1 000 \$ soit transféré au compte de la bibliothèque locale en guise de compensation pour le maintien de divers services.

ADOPTÉ.

383-12-2012
Engagement
François Roussel

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que François Roussel soit engagé à titre d'opérateur occasionnel et ce, selon les conditions de la convention collective des employés présentement en vigueur et que son nom soit inscrit sur la liste de rappel de la municipalité.

ADOPTÉ.

384-12-2012
Quote-part
Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que la quote-part de la Sûreté du Québec de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus subit, pour l'année 2013, une hausse de 17 % passant de 269 615 \$ à 314 832 \$;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle ont subi des hausses considérables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu de demander au ministère de la Sécurité publique de mettre un moratoire sur le mode actuel de paiement de la Sûreté du Québec par les municipalités et qu'une nouvelle formule soit étudiée pour rendre plus équitable les quotes-parts des municipalités.

De plus, il est résolu de faire parvenir copie de cette résolution au député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, à la MRC d'Antoine-Labelle, à la FQM, au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de notre MRC.

ADOPTÉ.

385-12-2012
Appui – Maison
des Arts et du
Patrimoine

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Robert Dupuis

que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie la Maison des Arts et du Patrimoine de Notre-Dame-du-Laus, dans ses démarches auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'obtenir une subvention dans le cadre d'appel de projet en patrimoine culturel pour défrayer les coûts d'étude et d'expert-conseil pour la remise en état de l'église du village et garantit un montant de 10 % du total des dépenses admissibles de la subvention, soit un maximum de 5 000 \$.

ADOPTÉ.

386-12-2012 – AJOUT ITEM À L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu que l'item suivant soit ajouté à

l'ordre du jour :

6- Liste de rappel

ADOPTÉ.

387-12-2012 – LISTE DE RAPPEL

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que Francis Vincent soit inscrit
comme opérateur sur la liste de rappel de la municipalité. De plus, qu'un appel de candidature pour des
opérateurs de la machinerie de la municipalité soit envoyé afin de rétablir la liste de rappel.

ADOPTÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 30.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire